



# 41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE D'ABRESCHVILLER - ST QUIRIN 29 - 30 AVRIL - 1<sup>er</sup> MAI 2011



Photo: Eric BROCARD

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC  
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG  
CHAMPIONNAT DU COMITE LORRAINE - ALSACE**





41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE  
D'ABRESCHVILLER - ST QUIRIN  
6<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC  
29 - 30 AVRIL - 1<sup>er</sup> MAI 2011

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC  
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG  
CHAMPIONNAT DU COMITE LORRAINE – ALSACE  
CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE  
TROPHEE DU JEUNE ESPOIR DE LA MONTAGNE

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Article 1p	Organisation de la Course
Article 2p	Assurances
Article 3p	Concurrents et pilotes
Article 4p	Voitures et équipements
Article 5p	Publicités
Article 6p	Sites et infrastructures
Article 7p	Déroulement de l'épreuve
Article 8p	Pénalités
Article 9p	Classements
Article 10p	Prix

**EPREUVE NATIONALE (NPEA)**

La 41<sup>ème</sup> Course de Côte d'ABRESCHVILLER –ST QUIRIN est organisée conformément à la réglementation générale des Courses de Côte et au Cahier des Charges des épreuves comptant pour le Championnat de France de la Montagne établis par la FFSA en vigueur pour l'année 2011 ainsi qu'au Code Sportif International.

**41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE D'ABRESCHVILLER – ST QUIRIN**  
**29-30 AVRIL- 1<sup>er</sup> MAI 2011**  
**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise le 30/04 et 01-05 2011 avec le concours du Comité d'Organisation de la Course de Côte d'Abreschviller - St Quirin une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée ( NPEA) dénommée 41<sup>ème</sup> Course de Côte d'Abreschviller-St Quirin. Cette épreuve compte pour le Championnat de France de la Montagne, la Coupe de France de la Montagne VHC, le Challenge Espoirs de la Montagne 2011 le championnat du Luxembourg et pour le championnat du Comité Régional Lorraine Alsace. Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro 2 en date du 7 février 2011 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 76 en date du 1<sup>er</sup> mars 2011 .

**ARTICLE 1p : ORGANISATION DE LA COURSE**

**1.1p OFFICIELS**

<b>Président du Collège :</b>	Jean Charles BIDAL	1625
<b>Membres du Collège :</b>	Jacky CLEMENT	1180
	Jean-Paul COCQUELET	7661
	Bernard VOGEL	25203
	Didier GERARDIN	19652
<b>Directeur de Course :</b>	Bernard COUSIN	6379
<b>Directeur de Course Adjoint :</b>	Jean Claude HECTOR	1805
	Yves LARA	7497
	Jean Marc ROGER	3257
<b>Commissaire sportif chargé du Parc Haut :</b>	Yves SEBILLOTTE	2600
<b>Commissaire sportif chargé du Parc Stade :</b>	Gilbert CLAUDE	30132
<b>Commissaire technique responsable :</b>	Daniel LAPIQUE	5826
<b>Commissaires techniques adjoints :</b>	Emile TENA	124058
	Denis DERCHE	33547
	Robert VOISIN	7618
	Hervé CUNY	133001
<b>Médecin responsable :</b>	Dr Sylvain HENRY	141369
<b>Chargé de la mise en place des moyens :</b>	Elisabeth LOUIS	1287
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	Jean Claude SEGUIN	2191
	Jean DIDELON	5925
	Jean Christophe LEROY	5492
<b>Responsable publicité et pré-grille :</b>	Fabrice VAN WONTERGHEM	1183
<b>Chargé de presse :</b>	Marc HENRY	
<b>Chargé des commissaires de route :</b>	Gérard FRANGI	1542
<b>Chronométrateurs :</b>	Daniel BLANQUIN	1941
	Hans SCHNEIDER	8173
<b>Observateur FFSA :</b>	En cours de désignation	
<b>Speaker :</b>	Bernard DESRAY	21531
<b>Informatique:</b>	Patrick SOFT	
<b>Responsable Organisation</b>	Guy GAMBER	31602
<b>Secrétaire Général du Meeting</b>	Bernard BUSSEREAU	1503



Jean DIDELON



Jean Claude SEGUIN



Jean Christophe  
LEROY

## 1.2p HORAIRES

- Clôture des engagements : le lundi 18 avril 2011 à minuit ;
- Publication de la liste des engagés : le mercredi 27 avril 2011.
- Vérifications administratives : le samedi 30 avril 2011 de 7h30 à 10h15
- Vérifications techniques : le samedi 30 avril 2011 de 8h à 10h45
- Vérifications facultatives (administratives et techniques) : le vendredi 29 avril de 18h à 20h.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais : le 30 avril 2011 à 11h30.
- Essais non chronométrés : le 30 avril 2011 de 12h00 à 14h15 et le 1<sup>er</sup> mai 2011 de 8h00 à 9h15
- Essais chronométrés : le 30 avril 2011 de 14h45 à 19h
  - Briefing des pilotes : le 30 avril 2011 à 19h00 aux abords de la ligne de départ.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à part à la course : le 30 avril 2011 à 19h00

- Course : 1<sup>ère</sup> montée : le 1<sup>er</sup> mai 2011 à partir de 10h
- 2<sup>ème</sup> montée : le 1<sup>er</sup> mai 2011 à partir de 13h30
- 3<sup>ème</sup> montée : le 1<sup>er</sup> mai 2011 à partir de 15h45

PODIUM : à l'issue de la dernière montée de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : le 1<sup>er</sup> mai 2011 à l'issue de la dernière montée de course.
- Remise des prix : le 1<sup>er</sup> mai 2011 à partir de 18h00 à l'école de Lettenbach (près de la ligne de départ).
- Réunions du Collège des commissaires sportifs :
  - réunion 1 : le 30 avril 2011 à 11h à l'annexe de l'aérium de Lettenbach

## 1.3p VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 30 avril de 7h30 à 10h15 au parking de l'Equipement à Abreschviller.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 30 avril de 8h à 10h45 au parking de l'Equipement à Abreschviller.

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit le vendredi 29 avril 2011 de 18h à 20h. Les concurrents pourront se présenter librement à cette séance. Ceux qui seront reconnus conformes au cours de cette séance n'auront plus à se présenter aux vérifications du samedi matin.

- Horaires : **7h30 - 8h15** voitures des groupes D/E  
**8h15 - 8h45** voitures des groupes CN, C3 et CM  
**8h45 - 9h15** voitures des groupes A, FA, ST et GT de série  
**9h15 - 10h** voitures des groupes N, FN et SP  
**10h00 - 10h15** voitures des groupes F, F2000, H

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leurs bulletins d'engagement. Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BISTEL, rue du Général Leclerc à Abreschviller : tarif horaire maximum de la main d'œuvre :45 euros TTC. Les concurrents sont tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence et la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique ( pour les concurrents français). Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle (soit le 30 avril à 10h15 pour l'administratif et le 30 avril à 10h45 pour le technique). A l'issue des vérifications techniques , la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 30 avril à 11h.

## **PESEES**

Des pesées libres seront effectuées au parking de l'Equipement à Abreschviller. Les horaires vous seront communiqués par affichage.

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## **ARTICLES 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

## **ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**M Christophe HENRY – 10, rue des Roches –57560 ABRESCHVILLER**

**Tel : 06 70 84 21 11 fax : 03 87 07 00 95 E-mail : h.christophe@sfr.fr**

Les engagements seront reçus jusqu'au lundi **18 avril** minuit (cachet de la poste faisant foi). Les frais de participation sont fixés à **520 €** , réduits à **260 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les chèques sont à établir à l'ordre de **COCCA**.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si, 4 jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve . Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Championnat de France de la Montagne : Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce championnat et , sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription particulier à chacune de ces épreuves. Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de cette « force majeure » est laissée à la Commission des Courses de Côte de la FFSA .

## ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

### VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 y compris les VHC**

Les groupes admis sont : H , FC + F2000,ACL +LGT+CUP2, N+FN+SP

A+FA,GTTS+ST+Silhouette+WRC, GT de série, Z, C3+CN+CM , D/E +FR+F3+FF+F3000.

**FC1** jusqu'à 1300 cm

**F2000-1** jusqu'à 1400 cm

**FC2** de 1301 cm à 1600 cm

**F2000-2** de 1401 cm à 1600 cm

**FC3** de 1601 cm à 2000 cm

**F2000-3** de 1601 cm à 2000 cm

**FC4** plus de 2000 cm

**N-FN1** jusqu'à 1400 cm

**A-FA 1** jusqu'à 1400 cm

**N-FN2** de 1401 cm à 1600 cm

**A-FA 2** de 1401 cm à 1600 cm

**N-FN3** de 1601 cm à 2000 cm

**A-FA 3** de 1601 cm à 2000 cm

**N-FN4** au dessus de 2000 cm + **SP**

**A-FA 4** au dessus de 2000 cm

**GT1** jusqu'à 2000 cm

**H** ( interswis, E1, S ) **ACL+LGT+CUP 2**

**GT2** au dessus de 2000 cm

**GTTS** **Z**

**CM** de 0 à 1300 cm

**CN1 C3 1** de 0 à 1600 cm

**CN2 C3 2** jusqu'à 1600 cm

**CN3 C3 3** de 2001 à 3000 cm

**D/E1** jusqu'à 1300 cm + campus

**D/E4** de 1601 à 2000 cm

**D/E2** de 1301 à 1600 cm

**D/E5** F3A F3B

**D/E3** FF **D/E 7** FR

**D/E6** F3000

**Les voitures diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.**

#### 4.2.7P : Echappement

**Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux**

- voitures fermées CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
- voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

**Système HANS obligatoire.**

## ARTICLE 5P : PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Conseil régional de Lorraine, Liqui Moly**

Publicité optionnelle : **CREDIT MUTUEL, LIQUI MOLY, AUTO SERVICES LINDER et GARAGE GERARD.**

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1p PARCOURS

La 41<sup>ème</sup> course de côte d'Abreschviller-St Quirin a le parcours suivant :

- Départ : sortie de Lettenbach sur la CD96 , 77 mètres avant la borne kilométrique n°20.
- Arrivée : sur la CD 96 , 23 mètres après la borne kilométrique n°22 ( environ 200 mètres avant le carrefour dit des « 2 croix »).
  - Pente moyenne : 5%
  - Longueur du parcours : 2,1 kilomètres
  - La course se déroulera en 3 montées.
  - Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre prévu à l'article 7 du cahier des charges des Courses de Côte.
  - Modalité de retour au départ : Après leur montée , les concurrents se regrouperont dans le parc situé au col des « 2 croix » et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course escortés par un de ses adjoints en redescendant par l'itinéraire de la course.
- Parc départ : hameau de Lettenbach
- Parc d'arrivée : au carrefour du col des 2 croix.

## **6.2 p ROUTE DE COURSE**

Pour les pilotes occupant le parc « stade », l'accès se fera par la route forestière de la « basse Frentz » sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'à la CD96 (pré-grille).

Pour les pilotes occupant le parc »Lettenbach », l'accès à la pré-grille est direct ( ce parc se situant à quelques dizaines de mètres de la ligne de départ).

## **6.3 p FILE DE DEPART**

Lieu : sur la CD 96 pour les pilotes du parc « stade », et sur la route séparant la MES Lettenbach de la CD96 pour les pilotes du parc « Lettenbach ».

**Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.**

## **6.4p SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte .

## **6.5p PARCS CONCURRENTS**

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents : Le premier parc est situé au terrain de camping et aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le lundi 25 avril. Il est obligatoire pour les groupes H, F/F2000, N/FN/SP, A/FA/ST, GT de série, GTS , ACL/LGT/CUP 2 et VHC.

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »). Ce parc est obligatoire pour les groupes C3/CN et D/E ainsi que pour les 3 premiers du championnat 2010 et l'espace « TOP MONTAGNE ». Ce parc est accessible le **vendredi 29 avril à partir de 17h.**

**Le non respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des commissaires sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévu pour leur groupe.**

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg ,ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.

-de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 €**.

## **6.6p PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final ( sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le circuit (lors de la re-descente à l'issue de le 3<sup>ème</sup> montée de course) entre l'épingle à cheveux et le départ..

## **6.7p TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les panneaux d'affichage seront placés :

pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (terrain de camping d'Abreschviller et école de Lettenbach). En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables .Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## **6.8p PERMANENCE**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 29 avril à partir de 14 h au dimanche 1<sup>er</sup> mai jusqu'à 19h. N° de tel : 03 87 03 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : 03 87 23 24 25

## **ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1p ESSAIS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Essais non chronométrés facultatifs: le samedi 30 avril de 12h à 14h30 .Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu , au plus tard à 14h.

Essais non chronométrés facultatifs : le dimanche 1<sup>er</sup> mai de 8h00 à 9h15 : Essais chronométrés : le samedi 30 avril de 14h45 à 18h30 ( 2 montées). Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs des séries A et B.

### **7.2p CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 30 avril à 19h près de la ligne de départ. En cas de mauvais temps, le briefing se tiendra dans la salle de l'école de Lettenbach située près de la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3p COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes de tourisme. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

1<sup>ère</sup> montée le dimanche 1<sup>er</sup> mai à partir de 10h

2<sup>ème</sup> montée le dimanche 1<sup>er</sup> mai à partir de 13h30

3<sup>ème</sup> montée le dimanche 1<sup>er</sup> mai à partir de 15h45

### **7.4p ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et interdite entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

### **7.5p ESSENCE**

**Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence , même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.**

## **ARTICLE 8P : PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P : CLASSEMENT**

Le classement s'effectuera sur **la meilleure** des 3 montées de course.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :



# 6<sup>ème</sup> Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC

## COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC

### 29-30 AVRIL-1<sup>er</sup> MAI 2011

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Club de Moselle avec le concours du comité d'organisation de la course de côte d'Abreschviller St-Quirin organise les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2011 une épreuve automobile nationale à participation étrangère autorisée (NPEA) dénommée :

#### 6<sup>ème</sup> course de côte VHC d'Abreschviller St Quirin

Cette épreuve compte pour : la coupe de France de la montagne VHC coefficient 2, ainsi que le Challenge Indice de Performance 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine Alsace sous le numéro 2 En date du 7 février 2011 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°76 en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**1.1 p Officiels :** voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Directeur de course	Jean Claude HECTOR	1805
Responsable de la Commission Technique	Robert VOISIN	7618
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean Christophe LEROY	5492
Président du collège	Bernard DELLENBACH	10854
Membres du collège	Jean WAMBACH	3030
	André BEGEL	3848

**1.2p Horaires :** Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### ARTICLE 2P- VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 (y compris les modernes)**

Sont admises les voitures homologuées en VHC conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et titulaires **d'un PTH**, à la date de clôture des vérifications techniques. Sont admises, dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

#### ARTICLE 3.P- SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

**ARTICLE 4. P- PUBLICITE :** Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

**ARTICLE 5.P- LICENCES :** voir réglementation générale.

**ARTICLE 6.P – ASSURANCES :** voir réglementation générale.

**ARTICLE 7.P – PARCOURS :** voir règlement de l'épreuve nationale

#### ARTICLE 8.P – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale, sauf les frais de participations qui sont fixés à : **350€** réduits à **175€** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture : **Lundi 18 avril 2011** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement ,au bulletin d'engagement ,une photocopie de la 1ère et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

**ARTICLE 9P-CONTRÔLE ADMINISTRATIF :** Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA ainsi que le passeport technique, ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'A.S.N et du certificat médical.

**ARTICLE 10.P – VERIFICATIONS :** voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement Standard Courses de Côtes.

## **ARTICLE 11.P- DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

**11.1p-dispositions générales :** Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

### **11.2p-dispositions particulières**

**11.2.1p-ordre de départ :** Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve Nationale.

**11.2.2p-essais :** Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **11.2.3.p-carburant-pneumatiques-équipements**

Conforme au règlement standard courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

**11.2.4.p-numéros de course :** Voir règlement standard des Courses de Côte.

**11.2.5.p- échauffement des pneumatiques :** conforme au règlement standard des courses de côte.

**11.2.6.p-Conférence aux pilotes (briefing) :** Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

**11.2.7.p-pénalités :** conforme au règlement standard des Courses de Côte.

#### **11.2.8.p-classements**

##### **Pour les essais chronométrés :**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve ,le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

##### **Pour la course :**

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps** réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- . un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement).
- . un classement séparé pour chacune des catégories 1,2,3,4 et 5 sans division de classes .
- . un classement pour le Challenge Indice de Performance.

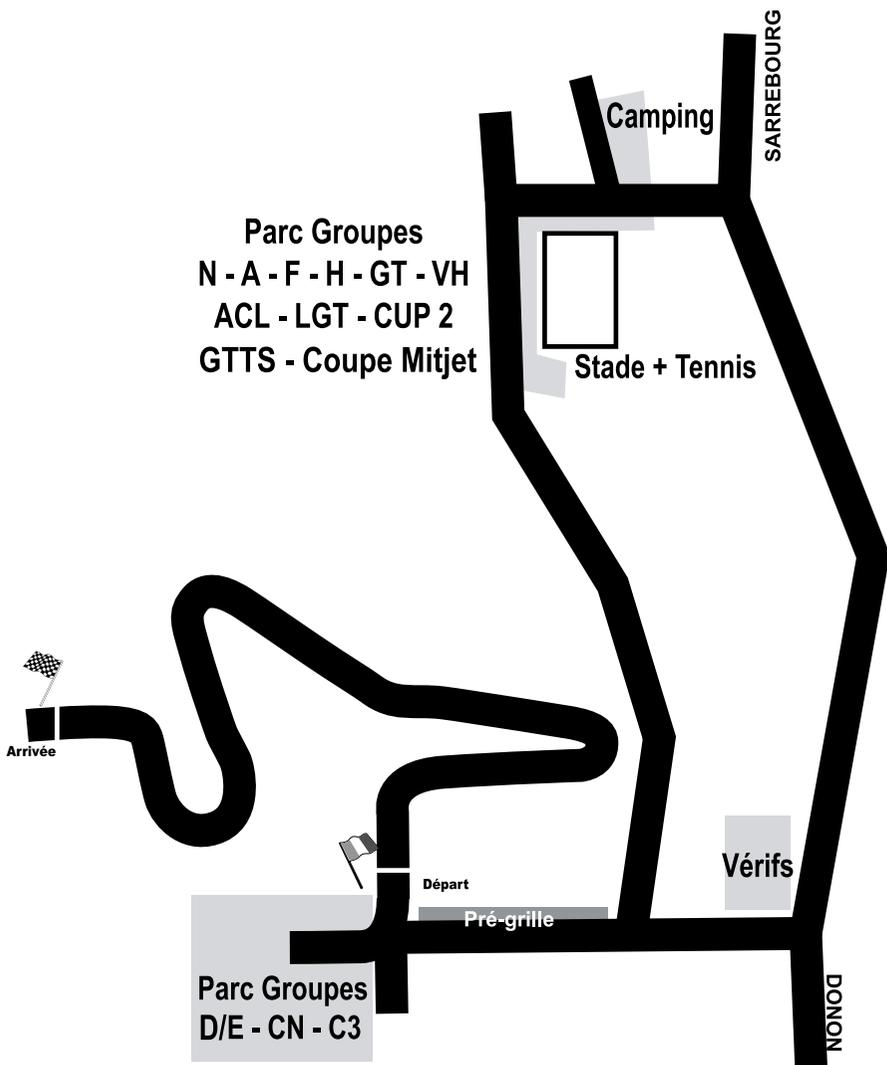
. un classement séparé pour les « classic » qui ne devront jamais figurer au classement des VHC.

**LE PARC CONCURRENT RESERVE AUX PILOTES VHC SE SITUE AU TERRAIN DE CAMPING ET AUX ABORDS DU STADE DE FOOTBALL D'ABRESCHVILLER .(parc « stade » avec les groupes H,F,N,A et GT)**

**ARTICLE 12.P-RECLAMATIONS :** voir réglementation générale.

**ARTICLE 13.P-PRIX :** tous les concurrents classés seront récompensés.

**ARTICLE 14.P-DISTRIBUTION DES PRIX :** elle aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011 à l'issue de la dernière montée au terrain de camping d'Abreschviller (parc concurrents VHC) .



### PILOTES ETRANGERS

Nous vous rappelons que tous pilote appartenant a un pays de la CEE ainsi que les Suisses peuvent participer à notre épreuve sans visa de leur fédération.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Christophe HENRY : Tél. 03 87 03 78 55 - Port. 06 70 84 21 11

Bernard HENRY : 02 51 21 52 04 - Port. 06 71 56 58 53

pour les pilotes de langue Allemande

Fax : 03 87 07 00 95

## **LISTE DES HOTELS**

**Hôtel Restaurant des Cigognes  
Abreschviller - Tél. 03 87 03 70 09**

**Hôtel Restaurant du Donon  
Abreschviller - Tél. 03 87 03 74 90**

**Auberge du Bel Air  
Abreschviller - Tél. 03 87 03 76 44**

**Hôtel Restaurant le Prieuré  
Saint Quirin - Tél. 03 87 08 65 20 (5km)**

**Hôtel Restaurant les Cèdres  
Sarrebouurg - Tél. 03 87 03 55 55 (15 km)**

**Hôtel Cactus  
Sarrebouurg - Tél. 03 8723 82 43 (15 km)**

**Samedi soir,**

**soirée Flamm - Pizza**

**Maisons d'Enfants de Lettenbach  
(parc de départ)**





# pour une clim' saine

dans ma voiture



LIQUI MOLY a créé pour vous DEOCLIM Spray, un désinfectant anti-bactérien et anti-moisissures qui purifie rapidement votre clim' et élimine les mauvaises odeurs.

DEOCLIM Spray vous construit ainsi un environnement sain, pour des routes heureuses !

**LIQUI  
MOLY**

Le propre de votre clim'

[www.liqui-moly.fr](http://www.liqui-moly.fr)